

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

2EME Réunion de 2016

Séance du 12 et 13 avril 2016

**CD20160412_36
id. 2348**

Les douze et treize avril deux mille seize, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou son représentant.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

Le Quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Absent(s) ou ayant donné procuration de vote :

M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ, M. D. ROGER

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION DE LA
CUISINE CENTRALE DE L'EHPAD DE BEAUMONT DE
LOMAGNE (SITE DUNANT)**

Par délibération modifiée du 20 décembre 1984, le Conseil Départemental a décidé de créer un Fonds d'Aide à la Modernisation des Établissements pour Personnes Âgées (F.A.M.E.P.A.) régi par les dispositions suivantes :

- **travaux subventionnables** : trois opérations ou tranches fonctionnelles maximum par établissement ;
- **taux de subvention** : 20 % du coût T.T.C. des travaux ;
- **subvention maximum** limitée à 30 500 € par opération.

En application de cette délibération de principe, le Directeur de l'EHPAD de Beaumont de Lomagne sollicite une aide départementale de 30 500,00 € en vue de réaliser des travaux de rénovation et de mise aux normes de la cuisine centrale de l' EHPAD de Beaumont de Lomagne (site Dunant).

Ces travaux font suite à une inspection du service de "sécurité sanitaire des aliments" de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

Le coût des travaux s'établit à **553 552,89 € T.T.C.**, répartis comme suit :

- Travaux.....	440 054,86 €
- Maîtrise d'œuvre et divers.....	84 639,83 €
Total H.T.....	524 694,69 €
- TVA à 5,5 %.....	28 858,20 €
Total TTC.....	553 552,89 €

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Fonds propres.....	43 052,89 €
- Subvention Départementale.....	30 500,00 €
- Emprunt.....	480 000,00 €
Total TTC.....	553 552,89 €

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Accorde une subvention de 30 500 €, selon le plan de financement détaillé ci-dessus, à l'EHPAD de Beaumont de Lomagne (site Dunant) pour la réalisation des travaux de rénovation de la cuisine centrale ;
- Ratifie l'inscription des crédits correspondants à l'article 204142 sous fonction 53 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC